

Paris, le vendredi 24 novembre 2017

Naissance, adoption : Aviva France première entreprise en France à proposer 10 semaines de congés de parentalité à ses salarié.e.s

- Aviva France renforce son engagement en matière de diversité et d'égalité professionnelle avec la mise en place, à compter du 19 novembre 2017, d'un congé de parentalité unique de 10 semaines pour le parent conjoint.
- Cette annonce s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale du Groupe Aviva plc qui devient ainsi la première entreprise au monde à proposer un congé de parentalité aussi long sur une telle zone géographique puisque 5 de ses filiales sont concernées : la France, le Royaume-Uni, le Canada, Singapour et l'Irlande.

Une initiative pionnière en France...et dans le monde !

Patrick Dixneuf, directeur général d'Aviva France : « Je suis particulièrement fier de pouvoir annoncer la signature de cet accord de parentalité, une première en France, qui marque une avancée majeure en faveur de l'égalité au travail. En tant qu'employeur, je souhaite qu'Aviva puisse offrir à tous ses collaborateurs & collaboratrices un environnement de travail favorisant l'équilibre vie privée /vie professionnelle, où chacun peut s'épanouir. C'est une démarche innovante et audacieuse qui contribuera à attirer de nouveaux talents et à tirer le meilleur de la diversité des talents d'Aviva au service de la réussite de nos ambitions de croissance. »

Le congé de parentalité est destiné au parent partenaire, salarié.e d'Aviva France, et lui permet de bénéficier d'un **congé d'une durée de 10 semaines à l'arrivée de l'enfant**. Il/Elle bénéficiera ainsi pendant cette période des mêmes droits qu'en situation de travail effectif en termes de rémunération, congés, RTT, ancienneté et protection sociale, une première mondiale sur une durée aussi importante.

«En France, alors que la durée légale du congé de paternité est de 14 jours, le congé de parentalité est quant à lui inexistant. En instaurant ce congé de parentalité, nous avons souhaité promouvoir l'égalité professionnelle en supprimant les barrières inconscientes qui peuvent se manifester au moment d'une embauche ou d'une promotion et qui peuvent discriminer les femmes, qui pourraient s'absenter en raison d'un congé maternité », **commente Anne-Sophie Curet, Chief People Officer d'Aviva France**. « Nous sommes donc fiers de notre politique parentale ambitieuse, qui nous permet de reconnaître toutes les formes de parentalité et qui participe à l'épanouissement de tous nos collaborateurs et au bon équilibre des temps de vie. »

Le congé de parentalité s'applique à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices indépendamment de leur genre, de leur orientation sexuelle, en cas de naissance ou d'adoption.

Les raisons qui ont motivé cette démarche sont nombreuses :

- ➔ Participer à réduire la discrimination des femmes à l'embauche et dans l'évolution de leur carrière professionnelle
- ➔ Participer à l'équilibre des temps de vie personnelle / professionnelle pour tirer le meilleur de la diversité des talents de l'entreprise
- ➔ Participer à attirer de nouveaux talents

Avec cet accord, Aviva renforce sa politique parentale avec un congé de parentalité venant compléter [les dispositifs existants au sein de la compagnie](#). L'assureur est déjà fortement impliqué dans l'équilibre vie professionnelle / vie privée avec un congé maternité de 20 semaines (lorsque la loi française n'en prévoit que 16 pour un premier ou un second enfant) et un congé paternité de 14 jours, intégralement rémunérés.

« Nous pouvons nous féliciter que ce congé de parentalité ait fait l'objet d'un accord construit avec les organisations représentatives » précise **Anne-Sophie Curet**.

AVIVA Une politique parentale pionnière dans le monde et en France !

FICHE D'IDENTITÉ AVIVA FRANCE 2017

3200 collaborateurs concernés en France dont

58,5% de janvier à septembre 2017

63 congés maternité

41,5% 35 congés paternité

1^{ÈRE} ENTREPRISE AU MONDE

FRANCE, CANADA, ROYAUME-UNI, SINGAPOUR, IRLANDE

à proposer un congé de parentalité favorisant l'égalité professionnelle dans 5 pays

LE CONGÉ DE PARENTALITÉ, C'EST QUOI ?

Le congé de parentalité est un congé accordé au 2^{ème} parent salarié d'Aviva en cas de naissance ou adoption quelque soit son genre et son orientation sexuelle

AVIVA FRANCE AUJOURD'HUI

protection sociale → RTT → ancienneté

remunération → **Maintien complet des droits** → congés

BASE LÉGALE

16 semaines de congé maternité

14 jours de congé paternité

0 congé de parentalité

20 semaines de congé maternité

10 semaines de congé de parentalité pour le 2^{ème} parent salarié d'Aviva France

naissance adoption

| Assurance | Protection | Epargne |

Contacts presse

Aviva

Karim Mokrane – 01 76 62 76 85 – Courriel : karim_mokrane@aviva.fr

Thibault de Saint Simon – 01 76 62 67 88 – Courriel : thibault_desaintsimon@aviva.fr

Enderby

Damien Piganiol – 01 83 64 71 77 – Courriel : dpi@enderby.eu

Marie Grillet – 01 83 64 71 81 – Courriel : mgr@enderby.eu

A propos d'Aviva France :

Avec plus de 180 ans d'expérience en France, Aviva France, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, offre une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises. La compagnie se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution (agents généraux, courtiers, conseillers vie, conseillers en gestion de patrimoine UFF et assurance en direct). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, le Groupe Crédit du Nord. Aviva France emploie directement plus de 4300 collaborateurs. Pour plus d'information sur Aviva France, consulter <http://presse.aviva.fr/> et sur Twitter : @AvivaFrance